

CLÔTURE PAR LE CLIENT

Avant de pouvoir clôturer la relation bancaire, nous vous demandons de vérifier les points suivants:

- Il n'y a plus de cartes actives liées au compte à clôturer. Si vous avez encore des cartes, nous vous demandons de les détruire.
(Pour MasterCard, tout décompte dans le mois à venir doit être pris en compte).
- Vous n'avez pas de coffre
- Il n'y a plus de dossier titres lié au compte à clôturer ou tous les titres du portefeuille ont été vendus ou transférés.
- Aucune pension n'est versée sur le compte à clôturer.
- Des polices d'assurance vie ne sont plus liées au compte à fermer (branche 21, branche 23, branche 44).
- Vous n'investissez pas via un DB Investment Plan.
- Les comptes sont à zéro et il n'y a plus de transactions en attente.



CLÔTURE PAR LE CLIENT

Remplir un document par relation bancaire

Comptes à clôturer

Si vous avez des comptes à votre nom, ainsi que des comptes communs avec votre partenaire ou une autre personne, veuillez compléter un document séparé pour chaque relation bancaire.

Tous les comptes au(x) nom(s) de : (mentionner le nom et prénom)

Veuillez mentionner 1 seul numéro de compte :

Le décompte des intérêts sera effectué avant la fin du mois qui suit le mois de la demande, à condition que la demande soit valablement introduite et signée et le(s) compte(s) mis à zéro au plus tard trois jours ouvrables avant la fin du mois. Lors d'une clôture d'un compte en devise, si le solde à transférer de ce compte est inférieur à la contre-valeur de 20 eur, la banque se réserve le droit de transférer le solde en euro et non dans la devise du compte à débiter.

Si vous louez un coffre-fort à la banque, veuillez d'abord contacter votre Financial Center.

La clôture de votre compte / vos comptes ne sera possible que si le solde de tous les comptes a été préalablement mis à zéro - le(s) compte(s)-titres inclus. Si le solde du compte est négatif, le client fait le nécessaire pour l'apurer.

Tout solde positif ainsi que, le cas échéant, les intérêts créditeurs du décompte peuvent être versés sur le compte IBAN :

au nom de :

Si le champs ci-dessus n'est pas rempli, le soussigné autorise expressément la Banque à verser le solde à une association caritative.

Si vous n'avez que des comptes d'épargne chez Deutsche Bank, le compte bénéficiaire pour le solde et les intérêts doit être ouvert au nom du (des) même(s) titulaire(s) que celui (ceux) du compte à fermer.

Ce document, dûment complété et signé, peut être renvoyé par e-mail en pièce attachée à l'adresse :

pbcadmin.brussels@db.com ou retourné non affranchi à l'adresse : Deutsche Bank, Service SQC Dienst, DA 816 - 221 - 8, 1000 Bruxelles.

Date

Signature(s) du (des) (co)-titulaire(s) ou d'un représentant légal

En cas de signature conjointe, tous les titulaires doivent signer ce document.

Toutes les opérations avec la Deutsche Bank sont soumises aux stipulations de son Règlement Général des Opérations, ainsi qu'aux autres règlements généraux et spécifiques de la banque, disponibles sur simple demande auprès des Financial Centers de la Deutsche Bank et sur le site www.deutschebank.be.

Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles est responsable du traitement de vos données personnelles et agit conformément au Règlement général sur la protection des données (règlement (EU) 2016/679). Vous avez le droit de contrôler l'utilisation qui est faite de vos données et de consulter les finalités pour lesquelles la Banque utilise vos données. Vous trouverez les informations utiles à ce sujet en consultant notre Privacy notice disponible sur www.deutschebank.be/privacynotice.

Deutsche Bank AG, 12, Taunusanlage, 60325 Francfort-sur-le-Main, Allemagne, RC Francfort-sur-le-Main n° HRB 30000. Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles, 13-15 avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique, RPM Bruxelles, TVA BE 0418.371.094, IBAN BE03 6102 0085 7284, IHK D-H0AV-L0HOD-14.

